

# HALTE À LA DISCRIMINATION SYNDICALE !

## ANNULATION DES LICENCIEMENTS ET RÉINTÉGRATION SANS DÉLAI D'ALAIN, LAURENT ET VALÉRIE !

Nous dénonçons le licenciement abusif du camarade Alain Verdalle, conducteur depuis 22 ans chez « De Rijke Normandie », entreprise de transport à Rouen, et exigeons sa réintégration !

La direction de De Rijke Normandie lui reproche d'avoir refusé d'enfreindre les limitations d'heures de conduite, de refuser de tirer des colis de plus d'une tonne sans matériel adéquat, de revendiquer le paiement de ses heures de travail et ses repos compensateurs et de participer aux réunions de négociations d'accords d'entreprise.

Aujourd'hui, la direction institue le travail dissimulé, augmente la pénibilité en reportant la charge de travail des licenciés et autres retraités sur les salariés et le non respect des réglementations pour satisfaire les clients.

On ne peut plus supporter le blocage des salaires depuis plus de 4 ans.

Mais la vérité c'est qu'Alain subit de plein fouet la discrimination syndicale car il ose remettre en cause les méthodes de management de la direction.

Le choix de la direction, c'est le blocage des salaires des employés et la multiplication des cadres dirigeants avec salaires, avantages et augmentations systématiques.

Nous dénonçons également les licenciements abusifs des camarades Valérie et Laurent Deltour, embauchés chez « SNAT Fournaire », entreprise de transport à Rouen et exigeons aussi leur réintégration !

La direction de SNAT Fournaire a licencié Valérie, *exploitante hydrocarbures*, en octobre après lui avoir proposé, dans un premier temps et pour s'assurer de sa *docilité*, une augmentation de 4%. Elle a osé réclamer immédiatement après le paiement de ses heures supplémentaires et de ses astreintes qu'elle tenait depuis 3 ans, 24h/24, 7j/7 sauf les vacances... gratuitement !

Elle a payé cet affront du fait aussi d'être en couple avec un élu CGT particulièrement gênant pour la direction.

La sanction concernant son frère n'a pas attendu ! Alors que Laurent, *conducteur* quant à lui, avait été invité en tant que négociateur aux NAO par

la CGT en juin, qu'il avait revendiqué des choses concernant le personnel des bureaux et qu'il a dénoncé plusieurs mises en dangers, il s'est fait licencier sur des motifs aussi creux et mensongers que sa sœur, en décembre.

Nous sommes dans les deux cas face à des discriminations directe ou associée et c'est le droit de revendiquer son dû qui est ici bafoué.



**CONTRE ÇA, IL FAUT IMPOSER  
L'INTERDICTION DES LICENCIEMENTS !**

**CONTRE ÇA, IL FAUT IMPOSER  
L'INTERDICTION DES LICENCIEMENTS !**

**VENEZ NOUS SOUTENIR POUR FAIRE PRESSION  
SUR LES PATRONS LICENCIERS DU TRANSPORT :**

**LE MARDI 21 JANVIER À 8H00 DEVANT DE RIJKE À CANTELEU**

**ET SURTOUT :**

**LE MARDI 28 JANVIER À 9H00 DEVANT LES PRUD'HOMMES DE ROUEN  
POUR LES RÉFÉRÉS DES 3 CAMARADES**